



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 9 septembre 2019

Sessione di u 9 di sittembre di u 2019

Lieu : Bastia

Décision N° 2019-29

Objet : Contribution sur l'eau

Oggetu : Cuntribuzione nantu à l'acqua

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre, la Chambre des Territoires convoquée le 27 août 2019 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Louis CESARI, Saveriu LUCIANI, Pierre MARCELLESI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, Jérôme NEGRONI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, François SARGENTINI, Pierre SAVELLI

Etaient absents et ayant donné pouvoir :

M. Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA à Paul-Joseph CAITUCOLI
Mme Lauda GUIDICELLI à M. Gilles SIMEONI
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI
M. Petr'Antone TOMASI à M. François SARGENTINI

Etaient absents et excusés : Mmes et MM.

Jean-Baptiste ARENA, Henri FRANCESCHI, Laurent MARCANGELI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Toussaint MORGANTI, Claudy OLMETA, Jean PAJANACCI, Antoine POLI, Stéphane SBRAGGIA

Etaient absents : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Pascal CARLOTTI, François-Xavier CECCOLI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Francis GIUDICI, François-Marie MARCHETTI, Georges MELA, Jean-Luc MILLO, Anne-Marie NATALI, Marc-Antoine NICOLAI, Marie-Thérèse OLIVESI, François TATTI

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2019-33 relatif à la contribution sur l'eau et son annexe
- VU** La demande de Monsieur le Président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse lors de la séance plénière

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

DECIDE

D'ajourner le rapport susvisé afin de présenter d'ici la fin de l'année un rapport complet intégrant la révision du SDAGE ainsi que la mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau.

PRECISE

Que la contribution, jointe au rapport reste sans changement et constitue bien une pièce annexe à la réponse adressée par le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, Président et Vice-président du Comité de Bassin, Conca di Corsica au Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni